

Madame, Monsieur,

L'espace jeunes 11-17 ans a ouvert ses portes le lundi 6 juillet et nous sommes ravies de pouvoir y accueillir votre, vos enfant(s).

Les 11 – 13 ans, qui jusqu'à présent étaient accueillis, uniquement pendant les vacances à l'ALSH au sein de la « Passerelle », ont découvert un local avec des possibilités d'animations différentes, qui laissent notamment davantage de place à l'autonomie et permet aux jeunes de s'impliquer dans le choix de leurs activités...

Les 15 -17 ans, ont fait de la place aux plus jeunes. Chacun sa salle et son animatrice... les activités sont également différentes, alors que les premiers s'inscrivent dans un programme, les seconds le compose parfois au jour le jour... La réactivité et de mise tout autant que la prise de responsabilités ! Et les jeunes âgés de 14 ans dans tout ça... et bien en fonction de leur maturité, de leurs envies et en accord avec les parents, ils ont le choix d'évoluer dans un groupe ou dans l'autre.

Cet espace jeunes situé à la Maisonneuve est ouvert tout l'année !

Si pour les 14 – 17 ans, c'était un fonctionnement normal, c'est un grand changement pour les plus jeunes.

Durant la période scolaire, pas de programme, uniquement de l'accueil libre avec à disposition toutes les activités qu'offre la structure (billard, baby-foot, jeux de société...). Les jeunes conservent leur salle en fonction de leur âge et jusqu'en décembre leurs deux animatrices. Toutefois, selon le nombre de jeunes présents lors des ouvertures, il est possible, qu'il n'y ait qu'un animateur en période scolaire et deux durant les vacances.

Pour les petites vacances, le fonctionnement sera identique à celui de cet été avec un programme, réalisé par les jeunes, pour lequel il faudra s'inscrire. Il sera téléchargeable sur le site de la commune et à disposition en mairie et à l'espace jeunes.

Petit plus, le mercredi en début d'après-midi les jeunes peuvent venir faire leurs devoirs, à l'espace jeunes. Ils pourront ainsi se motiver à plusieurs, s'entraider et avoir des conseils d'organisation. Ainsi l'aide aux devoirs du samedi matin, principalement dédiée aux collégiens n'aura plus lieu.

Les nouveaux horaires d'ouverture de l'espace jeunes sont définis comme suit :

|                 | Période scolaire                                             | Période de vacances                                                                                    |
|-----------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les 11 – 14ans  | Mercredi et samedi<br>14h – 18h30<br>Vendredi<br>17h30 – 19h | Lundi, mardi et jeudi : 14h – 18h<br>Mercredi : 14h – 22h<br>Vendredi : 9h – 18h                       |
| Les 14 – 17 ans |                                                              | Lundi, mercredi, vendredi : 14h30 – 18h30<br>Mardi et jeudi : 14h30– 23h<br>+ des sorties à la journée |

Selon le planning d'activités, ces horaires peuvent évoluer. Vous en serez informé au moment de l'inscription à la période.

Actuellement, et jusqu'à nouvel ordre, **le port du masque est obligatoire**, aussi **vous devrez en fournir à votre enfant**, de telle sorte qu'il puisse en changer toutes les 4 heures.

La situation sanitaire exceptionnelle et surtout le manque de visibilité sur les mois à venir, nous amèneront, peut-être, à apporter des modifications. Si tel devait être le cas, vous en serez informés dans les meilleurs délais.

Impatientes de rencontrer votre, vos enfant(s), nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter, par téléphone : 06 43 85 79 86, par email : [jeunesse@mairie-labouexiere.fr](mailto:jeunesse@mairie-labouexiere.fr)

Cordialement,

Aurore SALMON & Ludivine DANIEL



## TARIFICATION

Ci-dessous, vous trouverez la grille tarifaire de nos animations. Elle a été votée par le conseil municipal le 15 juin dernier et sera valable jusqu'au 31 décembre 2020.

|                         |                                             |                                    | Tarif 1              | Tarif 2                  | Tarif 3                                               | Tarif 4                            | Tarif 5                                            | Tarif T1                                                                                                  | Tarif T2                             |
|-------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------|----------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Quotient familiale en € | Adhésion annuelle                           | Activités sur site sans fourniture | Animation avec repas | Nuit avec petit déjeuner | Activités sur site avec fournitures ou piscine Liffré | Bowling Patinoire Piscine fougères | Festiland Accrobranches Ange Michel Space laser... | Transport* Vers l'espace jeunes                                                                           | Transport pour activités non payante |
| Tranche 1 <+ 560        | 10€ De juillet à déc.<br>(20€ pour l'année) | GRATUIT                            | 5€                   | 5.00€                    | 3.50€                                                 | 5.00€                              | 10.00€                                             | 1€ par trajet<br><br>Uniquement l'aller<br><br><i>*Réserver aux jeunes de La Bouëxière<br/>Hors bourg</i> | 4€ aller – retour                    |
| Tranche 2 561 – 700     |                                             |                                    |                      | 6.00€                    | 4.00€                                                 | 6.00€                              | 11.50€                                             |                                                                                                           |                                      |
| Tranche 3 701 – 900     |                                             |                                    |                      | 7.00€                    | 4.50€                                                 | 7.00€                              | 13.00€                                             |                                                                                                           |                                      |
| Tranche 4 901 – 1200    |                                             |                                    |                      | 8.00€                    | 5.00€                                                 | 8.00€                              | 14.50€                                             |                                                                                                           |                                      |
| Tranche 5 1201 – 1500   |                                             |                                    |                      | 9.00€                    | 5.50 €                                                | 9.00€                              | 16.00€                                             |                                                                                                           |                                      |
| Tranche 6 > 1500        |                                             |                                    |                      | 10.00€                   | 6.00€                                                 | 10.00€                             | 17.50€                                             |                                                                                                           |                                      |

Pour toute inscription, le jeune doit s'acquitter de l'adhésion annuelle de 10€ (car il n'y a que 6 mois).

**Une adhésion par jeune y compris pour les frères et sœurs.**

En fonction de l'activité nous appliquerons les tarifs 1 à 5 et /ou les tarifs T1 et T2 dédiés au transport.

Le coût de certaines animations sera composé à partir de l'addition de plusieurs tarifs. Ce sera notamment le cas pour les mini-camps.

**Nous appliquerons le tarif en fonction du quotient familial qui figure sur l'attestation que vous devez fournir En l'absence de celle-ci nous appliquerons le tarif le plus élevé.**

Photo d'identité

## ESPACE JEUNES 11 – 17 ANS DE LA BOUEXIERE

Service Jeunesse  
5 rue Théophile Rémond  
35340 LA BOUEXIERE  
Tel : 02 99 62 62 95

Liffré = Cormier  
COMMUNAUTÉ



## ENFANT A INSCRIRE :

Remplir une fiche par enfant

Nom : ..... ☐ Fille  
Prénom : ..... ☐ Garçon  
Date de naissance : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance : .....  
Age : .....

PARENTS OU PERSONNES AYANT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENFANT :

|                                   | VOUS (responsable de l'enfant) | VOTRE CONJOINT (ou concubin) |
|-----------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| NOM :                             | .....                          | .....                        |
| Prénom :                          | .....                          | .....                        |
| Adresse du domicile :             | .....                          | .....                        |
| Code postal :                     | .....                          | .....                        |
| Commune :                         | .....                          | .....                        |
| Si allocataire CAF (N° CAF) :     | .....                          | .....                        |
| Quotient familial :               | .....                          | .....                        |
| Si allocataire MSA (N° SECU) :    | .....                          | .....                        |
| Si police d'assurance compagnie : | .....                          | .....                        |
| N°                                | .....                          | .....                        |
| Téléphone domicile :              | .....                          | .....                        |
| Téléphone mobile :                | .....                          | .....                        |
| Téléphone travail :               | .....                          | .....                        |
| Lieu de travail :                 | .....                          | .....                        |
| Adresse mail :                    | .....@.....                    | .....@.....                  |

## AUTRES PERSONNES HABILITÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT :

|             | PERSONNE N°1 | PERSONNE N°2 |
|-------------|--------------|--------------|
| NOM :       | .....        | .....        |
| Prénom :    | .....        | .....        |
| Téléphone : | .....        | .....        |

## AUTORISATIONS DIVERSES :

Je (nous) soussigné(s) le(s) tuteur(s) légal (aux) :

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| URGENCE             | - Autorise(ons) les responsables de l'espace jeunes de La Bouëxière à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| ORGANISATION        | - Déclare(ons) avoir pris connaissance de la nature ( <i>activités physiques et sportives, culturelles, de loisirs et d'éveil</i> ), de l'organisation ( <i>activités sur site, sorties, séjours</i> ). Dans ce cadre j(nous) autorise(ons) mon enfant à participer aux activités. J'(nous) ai (avons) bien noté que les activités ou sorties pourront être annulées en fonction des conditions météorologiques ou du nombre de participants.                                                                                                                                                        |
| TRANSPORT           | - Autorise(ons) mon enfant à utiliser les moyens de transport de l'espace jeunes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ASSURANCE           | - Déclare(ons) être informé de l'intérêt à souscrire une assurance couvrant les dommages corporels ( <i>Art. L227-5 du code de l'action sociale et des familles</i> ).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| DROITS D'IMAGE      | <p>- Autorise(ons) la diffusion des photos d'images prises lors des activités de l'espace jeunes <i>Ces photos pourront figurer sur les plaquettes d'informations, les affiches, dans les articles de presse et de journaux, sur le site de la commune et de la communauté de communes..., et ceci dans le cas où ces photos ne porteront pas atteinte à la dignité, la vie privée et la réputation. Cette autorisation est valable sans durée limitée.</i></p> <p>Nom Prénom.....</p> <p><input type="checkbox"/> Je (nous) ne souhaite(ons) pas que des photos de mon enfant soient diffusées.</p> |
| REGLEMENT INTERIEUR | - Déclare(ons) avoir pris connaissance du règlement intérieur et je (nous) m'(nous) engage (ons) à le respecter sans aucune restriction.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

Je (nous) soussigné(s) le (s) tuteur(s) légal (aux) de .....déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Signature  
Nom Prénom

Signature  
Nom Prénom

Documents à fournir lors de la première inscription de votre enfant :

- La fiche de renseignements
- La fiche sanitaire de liaison
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Une attestation présentant le Quotient Familial

ESPACE JEUNES DE LA BOUEXIERE  
SERVICE JEUNESSE  
5 rue Théophile Rémond  
35340 LA BOUEXIERE  
[jeunesse@mairie-labouexiere.fr](mailto:jeunesse@mairie-labouexiere.fr)

## FICHE SANITAIRE de LIAISON

### Document confidentiel

(à transmettre sous enveloppe cachetée)

NOM DU MINEUR : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE: ..... SEXE : M - F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour du mineur (arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles) ; elle évite de vous démunir de son carnet de santé et vous sera rendue à la fin du séjour.

#### 1. VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

| VACCINS OBLIGATOIRES | Oui | Non | DATES DES DERNIERS RAPPELS | VACCINS RECOMMANDÉS        | DATES |
|----------------------|-----|-----|----------------------------|----------------------------|-------|
| Diphtérie            |     |     |                            | Coqueluche                 |       |
| Tétanos              |     |     |                            | <del>Haemophilus</del>     |       |
| Poliomyélite         |     |     |                            | Rubéole-Oreillons-Rougeole |       |
|                      |     |     |                            | Hépatite B                 |       |
|                      |     |     |                            | Pneumocoque                |       |
|                      |     |     |                            | BCG                        |       |
|                      |     |     |                            | Autres (préciser)          |       |

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

#### 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg Taille : ..... cm  
(Informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

|            |                                   |           |
|------------|-----------------------------------|-----------|
| ALLERGIES: | ALIMENTAIRE                       | OUI - NON |
|            | MEDICAMENTEUSES                   | OUI - NON |
|            | AUTRES (animaux, plantes, pollen) | OUI - NON |

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales (informations sous pli cacheté), des précautions à prendre et des éventuels soins à apporter ?

☐ OUI ☐ NON

### 3. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne,.....

---

---

---

---

---

---

---

---

### 4. RESPONSABLE DU MINEUR

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE : ..... TEL. TRAVAIL:.....

TEL PORTABLE:.....

NOM et TEL. du MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e) , ....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

Date et signature :

# REGLEMENT INTERIEUR

*L'espace jeunes est ouvert, sous forme d'accueil libre, à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans. C'est un lieu de rencontre, d'échange, d'information et d'expression favorisant la découverte d'activités, l'émergence de projets, la création culturelle.*

*Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords de l'espace ados.*

## Article 1 : Objet.

L'espace jeunes a pour objectifs de :

- Développer et faciliter l'accès des jeunes au savoir, à la culture, aux sports et aux loisirs
- Favoriser l'initiative, l'autonomie et la prise de responsabilité chez les jeunes
- Eduquer à la citoyenneté et à la vie en collectivité
- S'inscrire dans la complémentarité et dans la continuité des autres temps éducatifs

## Article 2 : Les adhésions.

L'espace jeunes est un lieu ouvert à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Aucune ségrégation, quelle qu'elle soit, n'est admise au sein du local : ségrégation de couleur de peau, de niveau d'étude, d'appartenance à un groupe, à une catégorie sociale, etc...

L'adhésion ne prendra effet qu'une fois tous les documents administratifs renseignés et paraphés par les représentants légaux et le jeune.

Celle-ci permet l'utilisation des différents espaces et du matériel, ainsi que la participation aux différentes activités. Une cotisation de 10€ sera demandée pour la période du 6 juillet au 31 décembre 2020.

Tous les enfants qui auront 11 ans entre le 15 août 2020 et le 31 décembre 2020 pourront s'inscrire pour intégrer la structure à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

## Article 3 : Autorisation – cocher les cases qui vous correspondent

Autorisez-vous votre enfant :

- ☐ A arriver et partir seul de l'espace jeunes sur les temps d'accueil libre et d'activités
- ☐ A s'absenter durant l'ouverture de l'espace jeunes pour se rendre seul :
  - ☐ Au skate Park et au terrain multisports
  - ☐ A la médiathèque
  - ☐ Dans les commerces de la commune

## Article 4 : Les horaires d'ouverture.

Des horaires d'ouverture de l'espace jeunes sont définis comme suit :

|                 | Période scolaire                  | Période de vacances                                                                                     |
|-----------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les 11 – 14ans  | Mercredi et samedi<br>14h – 18h30 | Lundi, mardi et jeudi : 14h – 18h<br>Mercredi : 14h – 22h<br>Vendredi : 9h – 18h                        |
| Les 14 – 17 ans | Vendredi<br>17h30 – 19h           | Lundi, mercredi, vendredi : 14h30 – 18h30<br>Mardi et jeudi : 14h30 – 23h<br>+ des sorties à la journée |

Selon le planning d'activités, ces horaires peuvent évoluer. Vous en serez informé au moment de l'inscription à la période.

**Article 5 : Les espaces disponibles.**

Différents espaces sont mis à disposition des adhérents : espace jeunes, salle de sports, salles communales. Ceux-ci ne doivent faire l'objet d'aucune dégradation.

**Article 6 : Le fonctionnement.**

Le projet de vie de l'espace Jeunes ne se fera pas sans les jeunes. Ces derniers peuvent être acteurs dans l'animation du Local, pour le choix des sorties, des animations ponctuelles ou permanentes, des séjours, ...

**Article 7 : Le matériel.**

Le matériel (baby- foot, jeu de fléchettes, ordinateurs, billard, tables, fauteuils, téléviseur, etc.) est mis à disposition des jeunes.

Celui-ci ne doit faire l'objet d'aucune dégradation, ni de monopolisation.

**Article 8 : Les activités et sorties.**

Des activités et sorties régulières ou ponctuelles pourront être mises en place par l'équipe d'animation ou à la demande des jeunes. Une participation financière sera demandée pour certaines activités et sorties.

Une grille de tarifs sera appliquée et vous sera communiquée. Le règlement se fera sur facture.

**Article 9 : Les objets personnels**

Les objets personnels sont sous la responsabilité du jeune. En cas de perte, de vol ou de dégradation, l'espace jeunes ne pourra être tenu pour responsable et aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 10 : La consommation de tabac, d'alcool et de produits stupéfiants**

La loi N° 91-32 du 10 janvier 91 (loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics. La cigarette est interdite dans les locaux et les différentes salles mises à disposition. Il en est de même pour la cigarette électronique.

L'article L 628 du code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants.

Tous produits stupéfiants et alcool sont donc interdits dans les locaux, ainsi qu'aux alentours de la structure.

**Article 11 : Les sanctions.**

En fonction des actes de non-respect des règles de vie, des sanctions seront prises.

**Article 12 : Les documents à fournir obligatoirement.**

Afin d'adhérer à l'accueil de Jeunes, les parents devront fournir :

- 1- La fiche d'inscription
- 2- La fiche sanitaire
- 3- Le règlement intérieur signé (par le jeune et les parents)

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Signatures (précédées de la mention "lu et approuvé")

L'adhérent

Les parents